



2 rue de la Mairie  
35250 Saint-Médard-Sur-Ille  
Téléphone : 02.99.55.23.53  
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

**MAIRIE**  
**de**  
**Saint-Médard-sur-Ille**

**CONVOCATION**  
**aux membres du**  
**Conseil Municipal**

**Conseil municipal**

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle A.M RIVIERE le :

**Lundi 27 janvier 2020 à 20h00**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance, ou de transmettre un pouvoir à un conseiller présent.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

# Ordre du jour

<b>1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CARRIERE : AVIS SUR L'EXPERIMENTATION DEs TIRS A 3.5T D'EXPLOSIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>3. ZAC : ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>4. CARRIERE : AVIS SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE .....</b>	<b>4</b>
<b>5. FORMATION : ADHESION ARIC 2020.....</b>	<b>4</b>
<b>6. LECTURE PUBLIQUE : CHARTE DE RESEAU DES MEDIATHEQUES DU VAL D'ILLE-D'AUBIGNE .....</b>	<b>4</b>
<b>7. RASED : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET REPARTITION DES COUTS AFFERENTS A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF .....</b>	<b>5</b>
<b>8. INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>5</b>

---

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2019.

Pièce jointe : Compte rendu

---

## **2. CARRIERE : AVIS SUR L'EXPERIMENTATION DES TIRS A 3.5T D'EXPLOSIFS**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La carrière a obtenu de la préfecture l'autorisation d'effectuer des tirs d'essais à 3.5T d'explosifs. Ainsi, 3 tirs de mines de 3.3T, 3.2T et 2.2T ont été réalisés durant les mois de juillet, août et septembre 2019. Pour rappel la carrière, est actuellement autorisée à effectuer des tirs de mines allant jusqu'à 1T d'explosif.

Une présentation de la méthodologie, ainsi que des résultats sismiques de cette expérimentation s'est déroulée lors de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2019.

Suite à cette présentation de la société exploitant le site, la municipalité a souhaité un temps de réflexion et de concertation afin d'émettre un avis sur une éventuelle pérennisation de ces tirs.

Le support de présentation de la société exploitante, ainsi qu'un cahier de doléances, ont été mis à disposition des habitants au secrétariat de la mairie, afin de recueillir les avis et remarques de la population.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette expérimentation et sur une pérennisation de ces tirs.

---

## **3. ZAC : ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Dans le cadre de la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC, la commune doit se positionner sur la réalisation des travaux d'extension de la station d'épuration, nécessités par l'accueil des habitants de la ZAC.

---

#### **4. CARRIERE : AVIS SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

L'article D181-15-2 du code de l'environnement stipule que l'autorisation environnementale, nécessaire à l'exploitation de la carrière, doit contenir l'avis du Maire concernant la remise en état des lieux après l'arrêt définitif de l'installation.

Ainsi la société SOGETRAP a déposé en décembre 2019, une demande d'avis concernant le principe de remise en état de la carrière qu'elle exploite.

Il s'agit d'une mise en eau du site.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette proposition.

Pièce jointe: Plan de situation

---

#### **5. FORMATION : ADHESION ARIC 2020**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

L'ARIC est une association de formation destinée aux élus. Afin de permettre la formation des élus de Saint-Médard-Sur-Ille au cours de cette nouvelle année, il sera proposé au conseil municipal de se positionner sur le renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2020.

Pièces jointes : Courrier + devis

---

#### **6. LECTURE PUBLIQUE : CHARTE DE RESEAU DES MEDIATHEQUES DU VAL D'ILLE-D'AUBIGNE**

Présentation : Sophia RIOT

Suite au Comité de pilotage Culture/Mise en réseau du 11 décembre 2019 les élus participants se sont prononcés favorablement à la proposition de la charte de Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné.

Cette charte émane d'un travail de concertation de plusieurs mois dans le cadre des GTB (Groupe de Travail des Bibliothécaires) et des Copil Culture/Mise en réseau.

Les équipes des bibliothèques ont été force de propositions pour harmoniser leurs pratiques avec une volonté d'optimiser le service pour les usagers.

La Charte reprend les axes du schéma de développement culturel et les décline de manière opérationnelle :

- Mise en place d'une carte unique et mise en réseau informatique des bibliothèques et mise en place de la circulation et de la desserte documentaire sur le territoire,
- Développement de la complémentarité des politiques communautaires de lecture publique,
- Mise en place d'une politique d'animation intercommunale annuelle recentrée et évolutive,
- Mise en place d'un plan de formation intercommunal,
- Gouvernance.

Suite au conseil communautaire du 14 janvier 2020, la charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné a été approuvée.

Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette Charte de réseau et sur l'adhésion de la commune à cette dernière.

Pièce jointe : Charte

---

## **7. RASED : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET REPARTITION DES COUTS AFFERENTS A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier a été désignée en 2017 commune d'accueil et financeur pour un dispositif RASED sur un secteur, déterminé par l'académie de Rennes, qui englobe la commune de Saint-Médard-Sur-Ille.

Lors de la séance du 19 novembre 2019, le conseil municipal de Saint-Aubin-du-Cormier a validé une convention partenariale. Celle-ci définit les modes de prise en charge du coût du dispositif par les communes concernées, pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires publiques.

Elle reprend la préconisation de l'académie de Rennes pour l'évaluation des charges de fonctionnement liées au dispositif RASED, à savoir un montant de 1€ par élève scolarisé dans les écoles communales.

Il sera demandé au conseil municipal de se positionner sur cette convention.

Pièce jointe : Convention RASED

---

## **8. INFORMATIONS DIVERSES**